

# Info-pêche No 69

Bulletin d'information de l'AGSP - paraît trois fois par an - gratuit - 07/2014

Page 1	Editorial - Renouveau de la CP
Page 2	Commission de la pêche - Composition de l'équipe
Page 3	Loutre - Un piscivore de plus
Pages 4-5	La protection des eaux en marche - Les enjeux de la nouvelle Loi
Pages 6-7	Petites Nymphes - Brèves locales et nationales
Page 8	Attestation de compétences 2015 - La DGNP informe les « retardataires »
Pages 9-10-11	Nouvelles de la FSP - Actualités de notre fédération
Page 12	Adhérez aux sociétés membres de l'AGSP

## Editorial

### Commission de la pêche renouvelée

Dès le mois de juin 2014, les membres de la CP se sont réunis pour une nouvelle législature, dont la durée sera dorénavant de 5 ans (**lire aussi en page 2**).

Genève peut être fière de cet outil de consultation dont elle s'est dotée via la Loi cantonale sur la Pêche. Chaque mois, les commissaires se réunissent pour aborder les thèmes concernant la pêche: préavis des projets de constructions au bord du lac et des cours d'eau, adapter si nécessaire la réglementation sur la pêche et établir le plan de repeuplement annuel en collaboration avec la DGNP, proposer des aménagements ou études concernant l'habitat piscicole et suivre les conventions des ruisseaux pépinières.

Pour l'AGSP, la CP est une courroie de transmission précieuse entre les pêcheurs et les administrations concernées. Durant les années écoulées les relations avec la DGNP ont été bonnes, même si les pêcheurs n'ont pas toujours eu l'impression d'être entendus sur certains dossiers « brûlants », comme celui des oiseaux piscivores ...

Nous sommes toujours persuadés que le dialogue constructif est préférable à l'affrontement stérile. Il est toutefois indispensable que le point de vue des pêcheurs soit à l'avenir encore mieux pris en compte. Pour preuve : dans le communiqué de presse jubilatoire du DETA au sujet du retour de la loutre dans le canton de Genève (**lire aussi en page 3**), à aucun moment n'est évoqué le fait que ce piscivore pourrait mettre en danger, à l'image des harles bièvres, les fragiles populations de truites et d'ombres sur l'Alondon ou la Versoix genevoises ... et la loutre va certainement s'installer à terme sur ces cours d'eau ... si ce n'est pas déjà fait !

Maxime Prevedello - président AGSP



**LE ROND DANS L'EAU**

132 résidence du  
Pont de Fillings,  
74250 Fillings

MAGASIN SPÉCIALISTE LACS ET RIVIÈRES

Tel : 0033 4 50 31 11 91

## ***La CP nouvelle est arrivée !***

(MP) Dans son arrêté du 7 mai 2014, le Conseil d'Etat a procédé à la désignation des 20 représentants à la Commission de la Pêche (CP). Ci-dessous les commissaires qui siégeront durant la législature 2014-2018.

**Pêcheurs sportifs :** BEL Steve - 24.09.1978 - Genève / HAYOZ Christophe - 23.03.1962 - Grand-Lancy / JIMENO Daniel - 24.06.1967 - Avully / LANG Jacques - 18.01.1962 - Genève / MOLL Jean-Pierre - 21.01.1945 - Versoix / NARGI Michel - 10.09.1956 - Genève / PREVEDELLO Maxime - 17.11.1953 - Bernex

**Pêcheurs professionnels :** CERUTTI Bernard - 02.05.1969 - Vesenaz

**Services Industriels de Genève (SIG):** ZANASCO Jean-Luc - 26.06.1965 - Russin

**Milieus de protection de la nature:** CANDOLFI Héloïse - 04.04.1985 - Genève / JAGGI Vincent - 30.12.1985 - Bernex

**Milieus universitaires:** CATTANEO Franck - 12.05.1974 - Jussy

**Milieus agricoles:** CHEVALLEY Jean-Daniel - 24.04.1946 - Bernex

**Elus par le Grand-Conseil:** ARDUINI Brice (MCG) - 20.09.1983 - Châtelaine / EBENER Christophe (V) - 29.01.1975 - Carouge / GOETSCHMANN Jean-Pierre (UDC) - 08.06.1946 Veyrier / KOKOT Guilhem (S) - 14.07.1995 - Versoix / MAMIN François (EAG) - 06.09.1956 - Genève / PITTET José (PLR) - 18.03.1940 - Troinex / SCHORNOZ Jean-Marc (PDC) - 31.12.1960 - Cartigny.

Assistent aux séances les représentants des services cantonaux suivants: DGNP : DAENDLIKER Gottlieb - inspecteur de la faune / JAQUET Dimitri - technicien pêche / RAUSS Alain - chef des gardes de l'environnement / SECOE : PASQUINI François - directeur.

Lors de la première séance du **24 juin 2014**, il a été notamment procédé à l'élection du bureau de la CP. Christophe EBENER, président sortant, s'est porté candidat et a été réélu à l'unanimité des commissaires présents. Jacques LANG et Maxime PREVEDELLO assumeront les postes de vice-présidents. M. Willy REITER, ancien commissaire, assumera le rôle de suivi comptable du fonds piscicole. Les **enjeux et thèmes principaux** de cette nouvelle législature sont les suivants:

- Améliorer la communication entre les sociétés de pêche et la CP
- Prise de position sur les mesures en lien avec la mise en oeuvre de la nouvelle Loi sur la protection des eaux: charriage, éclusées, libre migration et renaturation (chantier important jusqu'à la fin 2014 !)
- Surveillance des qualité et quantité d'eau dans les rivières
- Plan de repeuplement pour 2015
- Règlementation (amélioration de la forme) dès 2015 en sous-commission
- Gestion des piscivores
- Publication du No2 du « Journal de la CP » - début 2015



## ***Retour de la loutre : de la rationalité SVP !***

Annoncé ce printemps avec fracas par la DGNP, le retour de la loutre européenne en Suisse passe donc par Genève ! Une communication joyeuse et intense qui force à ne voir que le bon côté de la médaille: le grand retour de cette espèce est l'illustration de la bonne santé des écosystèmes aquatiques du canton, qui peuvent ainsi produire en quantité les poissons et les crustacés dont elle se nourrit. A chacun donc, nous dit-on, de s'en réjouir.



Aucun mot, en revanche, sur l'impact potentiel de ce piscivore sur les populations de poissons menacés, que l'Etat a pourtant aussi à charge de protéger. Il est ainsi certain que la loutre ira chasser sur l'Allondon, et s'attaquera aux stocks de gros poissons, comme elle le fait partout où elle est présente. Ces stocks sont pourtant déjà limités et leur maintien est le fruit d'un intense travail en leur faveur, qui s'est traduit par des investissements massifs pour limiter les rejets de STEP sur l'Allondon et par l'instauration d'une limitation drastique et unique en Suisse du prélèvement par les pêcheurs. Dans les conditions actuelles, il n'est donc pas envisageable

d'admettre partout une augmentation de la prédation sur les salmonidés.

Or, le passé proche suffit à montrer à quel point les services de l'Etat peinent à assumer des choix clairs et forts pour limiter la prédation sur ces espèces: il aura ainsi fallu des années d'un intense travail de persuasion pour obtenir le déplacement des familles de harles sur l'Allondon. Sur la Versoix, qui renferme pourtant une des plus intéressantes populations d'ombres communs de Suisse occidentale, rien n'est entrepris à l'encontre de ces oiseaux. Sur l'Arve, refuge des gros géniteurs d'ombres communs en hiver, ni harles, ni cormorans ne sont encore régulés !

La venue d'une nouvelle espèce prédatrice sur des cours d'eau, encore loin d'offrir des conditions d'existences favorables aux poissons les plus sensibles, est donc surtout un challenge pour les gestionnaires de la nature genevoise, qui devront montrer avec clarté qu'ils défendent une vision impartiale et démocratique de la nature, dans laquelle la régulation des piscivores par des tirs n'est plus un sacrilège. Pourquoi pas en annonçant un plan de gestion efficace des oiseaux piscivores sur l'Arve, l'Allondon et la Versoix ?

Christophe Ebener - représentant des Verts à la CP



## Mise en oeuvre de la nouvelle Loi sur la protection des eaux

(MP) Suite à l'entrée en vigueur en 2011 de la modification à la Loi sur la protection des eaux qui a servi de contre projet indirect à l'Initiative populaire fédérale « Eaux-vivantes » de la FSP, il est bon ici de rappeler qu'en acceptant ainsi de retirer son initiative populaire (déposée en 2006 avec plus de 162'000 signatures), la FSP a pour ainsi dire « provoqué » un immense travail pour toutes les administrations cantonales en charge de la protection des eaux. En effet, cette nouvelle mouture de la Loi implique plusieurs chantiers dans ce domaine, avec des délais divers à respecter par les administrations concernées.

**Les fédérations cantonales doivent ainsi vérifier si leur canton fait son devoir dans les domaines clés suivants :**

- **Espace réservé aux cours d'eau** : d'ici 2018, les cantons doivent définir les besoins en espace pour assurer les fonctions naturelles des cours d'eau, pour la protection contre les crues et pour l'utilisation des eaux. Les distances minimales à délimiter dans ce cadre sont inscrites dans l'Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux articles 41 a et suivants). Pour que les cantons agissent effectivement, des distances nettement plus grandes sont valables jusqu'à la promulgation des espaces définitifs réservés aux cours d'eau.
- **Revitalisations** : les cantons doivent présenter un bilan pour les eaux courantes et les eaux dormantes d'ici 2013 et 2017, respectivement. Les planifications contraignantes pour les vingt prochaines années doivent être déposées d'ici 2014 (eaux courantes) et 2018 (eaux dormantes).
- **Migration piscicole** (montaison et dévalaison) : les cantons doivent présenter le rapport intermédiaire en 2012, le rapport final en 2014, la décision concernant les mesures en 2015 et appliquer ces dernières d'ici 2030.
- Pour **l'assainissement des éclusées** et la **restauration des régimes de charriage**, les délais suivants ont été fixés : les cantons doivent présenter les rapports intermédiaires en 2013 et les rapports finaux en 2014. D'ici 2015, les mesures à mettre en œuvre jusqu'en 2030 doivent avoir été décidées.

**Qu'est-ce que cela signifie pour le canton de Genève ?**

Nous sommes actuellement dans la phase de la **planification stratégique**. Autrement dit, d'ici à la fin de l'année, le canton doit faire ses propositions d'assainissement à la Confédération qui décidera ensuite les priorités et allouera les sommes nécessaires pour les réalisations. L'argent proviendra du prélèvement d'une taxe de 0.1 ct par Kilowattheure transporté par le réseau Swissgrid, ce qui correspond environ à 50 millions de francs par année ... pour tous les cantons ... pendant 20 ans.

Il faut donc déjà s'attendre à ce que tout ne soit pas réalisé tout de suite, mais le processus est lancé et les réalisations futures dépendent fortement du sérieux du travail entrepris actuellement par les cantons.

## Les éclusées : un thème primordial pour la protection des eaux

« **Tsunami quotidien dans les cours d'eau suisses** », c'est par ce titre évocateur et impressionnant que la FSP a convoqué une conférence de presse à Berne le 5 juin dernier.

Avec leur gestion par éclusées, plus de 100 centrales hydro électriques de Suisse provoquent chaque jour des crues artificielles. Elles détruisent ainsi la faune et la flore et menacent les personnes. la Fédération Suisse de Pêche exige des cantons qu'ils contraignent les opérateurs des centrales hydro électriques à l'assainissement de leurs installations – conformément au mandat légal!



Débit d'éclusée 150 m<sup>3</sup>/s



Débit plancher 16 m<sup>3</sup>/s

« C'est en toute discrétion que se déroule un dramatique tsunami quotidien sur plus de 100 cours d'eau de Suisse », a critiqué devant les médias Roland Seiler, président de la Fédération Suisse de Pêche. Il évoque ainsi les quasi 110 centrales hydro électriques qui augmentent leurs profits à travers la production d'électricité au moyen de variations artificielles des débits d'eau.

### Nuisibles pour les poissons, la flore et la faune

Pourquoi la dénommée « Gestion par éclusées » est-elle si grave? Durant la phase de hautes eaux, les micro-organismes vivants sont emportés vers l'aval de manière incontrôlée. Lors de la phase de basses eaux, les poissons en particulier n'ont plus assez d'eau et ils s'échouent. « Cela signifie un stress quotidien pour les poissons qui ne peuvent plus se nourrir et se développer, cela mène à des cours d'eau sans vie », ainsi s'exprime Charles Kull, vice-président de la FSP. Les éclusées ne sont pas un problème uniquement pour les poissons « mais pour tout le milieu aquatique en aval des centrales hydro électriques »



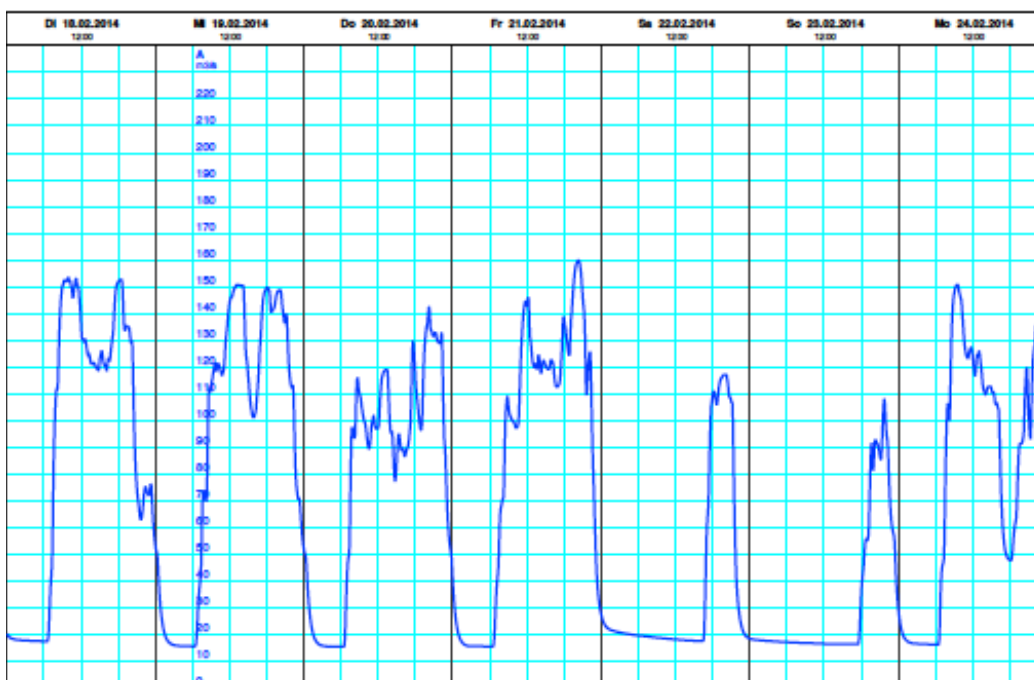
### Plus de 100 centrales hydro électriques problématiques

Les conséquences négatives des éclusées sont connues : la nouvelle Loi sur la protection des eaux oblige les opérateurs des centrales à assainir les gestions par éclusées dommageables dans un délai de 20 ans. Les cantons sont dans l'obligation de présenter à la Confédération à la fin 2014 leur planification des assainissements, „Nous craignons, que certains cantons traînent les pieds, comme pour l'assainissement des débits résiduels ». La FSP est consciente des enjeux financiers que cela représente. Les assainissements des éclusées conduisent souvent à des pertes de revenus. « C'est là que les cantons doivent montrer leur détermination ».

### Les cantons doivent contraindre les centrales hydro électriques

La Fédération Suisse de Pêche a quatre exigences claires :

- L'Office fédéral de l'environnement publie, au plus tard à mi-2015, la liste des ouvrages nécessitant un assainissement.
- Les cantons imposent aux centrales hydro électriques les mesures et calendriers d'assainissement.
- Les centrales hydro électriques assainissent immédiatement les installations qui ont des problèmes d'éclusées extrêmes.
- Nouvelles concessions/renouvellement de concessions uniquement à condition que le rapport d'éclusées soit au maximum de 5:1.



Variations des débits journaliers sur la Sarine à Laupen (février 2014)

# P'TITES NYMPHOS

## Agenda 2014

**Passeport-vacances:** samedis 12 juillet et 16 août  
**60e du Musée du Léman:** dimanche 14 septembre  
**Fermeture petites rivières:** dim. 28 septembre  
**Fermeture salmonidés Léman:** dim. 12 octobre  
**Fermeture Rhône(1-2-3) et Arve:** dim. 30 nov.

## Perversion

C'est à l'unanimité que les délégués de la Fédération Suisse de Pêche ont décidé d'une **résolution** demandant une modification rapide des conditions cadre pour l'attribution de la rétribution à prix coûtant RPC. Pour le moment la situation a des effets pervers à cause des bas prix de l'électricité. Les grandes centrales hydro électriques interrompent de grands projets écologiquement pertinents et s'engagent en faveur des micro centrales hydro électriques néfastes, uniquement pour toucher l'argent de la RPC.

## Protection des eaux ... bien !

«Les attaques contre la protection des eaux ont été repoussées avec succès», a expliqué le président central Roland Seiler devant les délégués de la FSP le 14 juin dernier. Le 4 juin 2014, le **Conseil des Etats** a clairement rejeté les demandes de révisions soutenues par les agriculteurs, qui auraient provoqué un affaiblissement du compromis obtenu par la FSP, ce même compromis qui avait justement convaincu les pêcheurs de retirer leur initiative populaire «Eaux vivantes».

## Protection des eaux ... pas bien !

Le 17 juin 2014, le **Conseil national** a adopté par 103 votes favorables et 83 votes défavorables, la motion du Conseiller national argovien Hans **Killer** (UDC), qui propose le texte suivant:

*"Le Conseil fédéral est chargé de régler les assainissements des débits résiduels dans la loi sur la protection des eaux de sorte à ce que la perte de production puisse être ramenée à un minimum."*

38 ans après que le peuple en ait donné le mandat correspondant, sur un total initial de 900 installations nécessitant un assainissement, il reste encore environ 400 ouvrages, à savoir 44 %, qui restituent des débits résiduels insuffisants et qui se trouvent donc en situation illégale. Ce qui nous amène à considérer que le bien nommé Hans **Killer** est en fait un "sniper" qui veut tuer la protection des eaux !

## Carnet « électronique » des captures

Le projet d'instaurer un carnet électronique de contrôle des captures via une application pour Smartphone est ... mort-né. Le CTI (Centre des Technologies de l'Information) semble ne pas avoir les moyens (et la volonté ?) pour développer cet outil.

## Commission bientôt (?) « hors la loi »

La Commission de la faune à Genève est depuis peu ... **anticonstitutionnelle** !! En effet, suite à l'adoption par le peuple genevois de la nouvelle Constitution (qui a supprimé cette commission), l'Etat devrait modifier la loi qui garantit **pour le moment encore** son existence. Nous attendons avec une certaine impatience la disparition de cette instance dont l'unique commissaire détient le droit de vie ou de mort sur tout animal sauvage sur le territoire cantonal ...

## Harles et compagnie

Pour les pêcheurs de l'AGSP, la prédation par les oiseaux piscivores est un des facteurs importants de diminution des populations de salmonidés (truites et ombres) sur la Versoix et l'Allondon, alors même que les captures des pêcheurs ont drastiquement diminué depuis l'introduction des réglementations très protectrices des arrêtés « Allondon » et « Versoix ». L'impact potentiel de ces oiseaux est vite calculé: 1 harle mange environ 300 grammes de poissons par jour; à 10 grammes l'alevin, cela fait 30 alevins par jour, 900 par mois, et donc jusqu'à 3'600 poissons par volatile durant les 4 mois de présence des familles sur ces rivières.

## Le Musée du Léman fête ses 60 ans

Six manifestation, dont trois se sont déjà déroulées ce printemps, ponctuent l'année 2014 pour le Musée du Léman à Nyon. Les pêcheurs retiendront la journée du **dimanche 14 septembre 2014** qui sera dédiée à la pêche au Léman. La remorque « Infomobile » de la FSP sera présente dans la cour du musée. Ci-dessous le lien pour le programme complet des manifestations de l'automne.

Lien: [www.museeduleman.ch/fr/news-events/events/60e-anniversaire-peche-au-leman-entre-les-mailles-2291-92570](http://www.museeduleman.ch/fr/news-events/events/60e-anniversaire-peche-au-leman-entre-les-mailles-2291-92570)

---

## BOUTIQUE DU PECHEUR

4, quai du Rhône  
CH - 1205 Genève  
Tel : +4122 329 16 29 Fax : +4122 321 66 32  
Email : [info@boutiquedupecheur.ch](mailto:info@boutiquedupecheur.ch)  
Internet : [www.boutiquedupecheur.ch](http://www.boutiquedupecheur.ch)

## Fishing Shop

... que feriez-vous sans moi ..?



## **Barrage du Seujet : attentisme coupable des SIG**

(MP) Alors que, peu après l'inauguration en 1996, l'on savait que l'ouvrage de migration piscicole du barrage du Seujet (échelle à poissons) montrait de grands problèmes de fonctionnement dus à une erreur de conception, et que les pêcheurs de l'AGSP ont à maintes reprises alerté les autorités et les SIG à ce sujet, aucun aménagement n'a été entrepris sur cette voie migratoire piscicole vitale entre le Rhône et le Léman.

Il est vrai que l'écluse adjacente au barrage a permis de « limiter les dégâts »; encore faut-il qu'elle fonctionne à satisfaction, ce qui n'est de loin pas le cas puisque les arrêts technique dus à des pannes sont monnaie courante.

Il est particulièrement choquant de constater que durant 18 ans, les SIG n'ont rien entrepris pour améliorer la situation, alors que c'était à eux d'entreprendre l'assainissement de l'ouvrage suite aux défauts constatés. Aujourd'hui, grâce à l'initiative populaire fédérale « Eaux-vivantes » des pêcheurs, et au lobbying de la FSP, la Loi révisée sur la protection des eaux apporte « sur un plateau » le financement de ces mesures d'assainissement. Après 18 ans d'inaction, les SIG « profitent » de la manne de Swissgrid pour se soustraire à leurs obligations déjà pointées du doigt dès 1996 ... n'est-ce pas révoltant ?!

## **L'Association de Sauvegarde du Léman (ASL) édite un bulletin entièrement consacré aux poissons et à la pêche sur le Léman**

(MP) C'est avec grand plaisir que nous avons découvert, juste au bouclement de notre Info-pêche, que l'Association de Sauvegarde du Léman a consacré le No 92 de son bulletin « **Lémaniques** » aux poissons et à la pêche sur le Léman sous le thème « *Quel passé, quel présent, quel avenir?* ». Sur 6 pages on y découvre des articles, des graphiques et des illustrations de grande qualité et procurant plein d'informations pertinentes sur la situation passée, présente et future des populations piscicoles du Léman. A lire absolument !!



Lien pour le No 92 de Lémaniques: <http://asleman.org/sujet/publications/lemaniques/>

## **STEP « Ocybèle » de Gaillard : le préfet joue avec les limites réglementaires !**

(CE) La station d'épuration « Ocybèle » de Gaillard-Annemasse, dont les eaux « mal épurées » se déversent dans l'Arve genevoise juste quelques mètres avant le territoire suisse, ne sera pas assainie avant longtemps. En effet, le préfet de Haute-Savoie a décidé que la totalité de la capacité auto-épurative de l'Arve soit « octroyée » au rejet de cette STEP dans l'Arve. Ce tour de passe-passe réglementaire franchit allègrement les limites de l'irresponsabilité et surtout ne tient pas compte du rejet de la STEP suisse de Vilette dont l'effluent « mal épuré » lui aussi, se déverse dans l'Arve quelques dizaines de mètres en aval. L'Arve genevoise souffre depuis de trop nombreuses années de ces rejets de STEP sous-dimensionnées et inadaptées au bassin de population qu'elles desservent. A quand une réaction politique forte pour que la qualité de l'eau de l'Arve s'améliore enfin ?



## Le SaNa nouveau arrive en 2015 : avis aux retardataires!

(MP) Suite à la modification des conditions cadre de la formation des pêcheurs dès janvier 2015, les pêcheurs qui ont acheté la brochure bleue du SaNa Standard ou le Brevet du Pêcheur sportif (2<sup>e</sup> édition) **et qui n'ont pas encore suivi le cours** pour obtenir l'attestation de compétences (SaNa), doivent suivre un cours d'ici à la fin de l'année 2014 au plus tard. **Cela ne concerne évidemment pas les pêcheurs qui sont déjà en possession de l'attestation SaNa.** La DGNP, par la voix de Dimitri JAQUET, nous communique donc ce qui suit:

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que le manuel et l'examen pour l'attestation de compétences (SaNa) seront modifiés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

En effet, pour harmoniser et renforcer la formation des pêcheurs au niveau national, le Réseau suisse de formation des pêcheurs a validé un nouveau manuel de cours mis à jour sur la base du Brevet du pêcheur sportif qui remplacera la brochure bleue SaNa Standard actuelle, ainsi que l'ancienne édition du Brevet du pêcheur sportif.

Le répertoire des questions de l'examen sera quant à lui aussi adapté au nouveau manuel et ne correspondra plus au contenu des anciens supports de cours.

Pour ces raisons, **dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015, seule la 3<sup>e</sup>ème édition 2014 du Brevet du pêcheur sportif sera reconnue pour les cours.**

Nous rendons donc attentives les personnes en possession de la brochure bleue SaNa standard ou de la 2<sup>ème</sup> édition du Brevet du pêcheur sportif, qu'il ne leur **reste plus que six mois jusqu'au 31 décembre 2014 pour suivre le cours** afin d'obtenir l'attestation de compétences (SaNa).

Pour faciliter cette transition, des cours supplémentaires seront organisés cet automne pour que toutes les personnes ayant un ancien manuel puissent avoir la possibilité de suivre le cours et effectuer l'examen SaNa.

Les dates de ces cours pourront être consultées sur les sites internet suivants:

<http://www.vulgata.ch/SaNa.html>

ou

<http://www.anglerausbildung.ch/fr/attestation-de-competence/dates-de-formation.html>

**Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015, les anciens supports de cours ne seront plus valables, ni reconnus, ni échangés.** Ce qui signifie que les pêcheurs **qui n'auront pas effectué le cours** d'ici à la fin 2014 et qui seront toujours en possession de l'un de ces manuels, devront dans tous les cas acquérir la 3<sup>e</sup>ème édition 2014 du Brevet du pêcheur sportif s'ils désirent suivre le cours pour obtenir leur attestation de compétences (SaNa).

Le prix du nouveau manuel sera de 90 CHF. Il comprendra le prix du manuel (59 CHF), ainsi que le prix du cours et de l'examen obligatoires (31 CHF).

En espérant que ces informations vous seront profitables, recevez, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations

Dimitri Jaquet  
Technicien Pêche







## **NOUVELLES DE LA FEDERATION SUISSE DE PECHE**

*Journal Suisse de la Pêche: Avril-Mai-Juin 2014 (extraits)*



### **Utilisation de l'ardillon : situation toujours aussi embrouillée**

**La question des hameçons à ardillon fait débat depuis des années. Malheureusement, le Conseil fédéral a ajouté à la confusion et aux incertitudes ces dernières semaines. C'est à présent aux cantons de clarifier le tout.**

La confusion est venue de ce que le Conseil fédéral a modifié l'Ordonnance sur la pêche **deux fois en trois mois**. Depuis le 1er mars 2014, les règles « définitives » sont les suivantes:

- L'utilisation des hameçons à ardillon dans les eaux courantes est interdite dans toute la Suisse.
- Dans les lacs et les lacs de barrage, les cantons peuvent autoriser l'hameçon à ardillon sous certaines conditions.

### **Comment réagissent les cantons ?**

Un mois à peine s'est écoulé entre la décision du Conseil fédéral et son entrée en vigueur. Ce délai n'a pas suffi à la plupart des cantons pour adapter les directives cantonales en concertation avec les fédérations de pêche dans le cadre d'une procédure ordinaire. Par conséquent, les règles valables jusqu'à la fin 2013 pour les lacs et lacs de barrage s'appliquent provisoirement sans doute encore en de nombreux endroits pour 2014. Autrement dit : ceux qui veulent changer quelque chose dans leur canton doivent s'adresser aux administrations cantonales. L'avenir nous dira si les cantons ont la volonté et la capacité d'éclaircir la situation et d'instaurer dans un futur proche des règles homogènes, du moins pour les lacs intercantonaux.

### **Position de la FSP**

La FSP s'est investie depuis 2011 en faveur d'une réglementation claire, conforme à la pratique et homogène dans toute la Suisse lors d'innombrables réunions et négociations avec l'Office fédéral de l'environnement et celui des affaires vétérinaires, avec la Conférence des services de la faune, de la chasse et de la pêche et d'autres organismes. Malheureusement, la modification de l'ordonnance décidée ce mois de janvier par le Conseil fédéral a ajouté à la confusion et aux incertitudes au lieu d'apporter la clarté souhaitée.

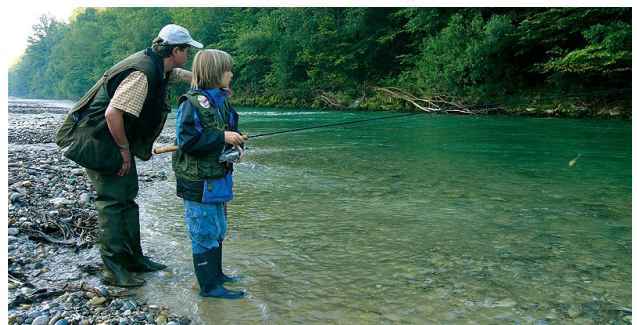
### **La formation des pêcheurs remaniée en Suisse**

**La formation des pêcheuses et pêcheurs à la ligne est revue : allongement de la durée, plus de qualité, examen uniforme, reconnaissance dans tous les cantons et directives claires pour les supports d'apprentissage.**

Depuis des années, la formation des pêcheurs et, par conséquent, la reconnaissance de l'attestation de compétences (SaNa) dans les autres cantons, sont confuses. Cela tenait avant tout au niveau disparate de formation, les différences étant importantes entre les connaissances minimales exigées par la solution SaNa standard et les autres supports d'apprentissage, ce qui posait des problèmes en termes de reconnaissance intercantonale. Tous les intéressés sont d'accord sur le fait qu'il est nécessaire d'agir en vue d'une amélioration de la qualité et d'une harmonisation. C'est pourquoi le Réseau de formation des pêcheurs a « pris le taureau par les cornes » et s'est attelé à la délicate tâche de remanier la formation des pêcheurs. Dans le cadre de ce processus, des entretiens et mises au point ont été réalisés avec tous les cercles impliqués, les malentendus ont été clarifiés et les différences, éliminées.

### **Durée de formation prolongée**

A partir du 1er janvier 2015, la formation dans tous les cantons durera au **minimum 5 heures**, avec une partie théorique et une partie pratique adaptée, comme exigé légalement. Le réseau recommande cependant d'organiser **si possible les cours sur deux demi-journées et dans l'idéal sur 2 x 3 heures**. « L'allongement de la



durée de formation permet de consacrer plus de temps aux différents sujets », explique Philipp Sicher, administrateur du Réseau de formation des pêcheurs. Les thèmes principaux seront : la législation sur la pêche et la protection des animaux, l'ichtyologie, la protection des eaux, l'écologie, les confits liés à l'exploitation, les méthodes de pêche, l'utilisation correcte du poisson en tant qu'aliment. « L'objectif n'est pas de rendre l'examen plus difficile mais d'améliorer le contenu des cours. »

### Niveau homogène des supports d'apprentissage

Après de nombreuses discussions, des progrès ont également pu être accomplis au niveau des manuels d'apprentissage. Ils ne seront pas identiques mais devront satisfaire à des normes de qualité. La brochure SaNa standard du réseau n'est pas reconduite. A l'avenir, des supports pédagogiques produits par des fournisseurs privés seront autorisés après examen et approbation de leurs objectifs d'apprentissage.

### Reconnaissance uniforme

Les ambiguïtés concernant la reconnaissance mutuelle des attestations devraient bientôt appartenir au passé. A l'avenir, il n'existera en Suisse plus qu'une seule attestation Sana, reconnue dans tous les cantons. Dans l'intérêt du niveau de formation homogène, le contrôle de réussite est lui aussi standardisé. Par conséquent, les connaissances transmises seront vérifiées au moyen d'un catalogue de questions simplifié, homogène, mettant l'accent sur les aspects relatifs à la protection des animaux. L'élaboration et la remise de ce catalogue sont assurées par le Réseau de formation des pêcheurs.

### Une bonne solution

Philipp Sicher est heureux qu'après de nombreuses discussions, la formation des pêcheurs soit à présent enfin remaniée et que tous les participants aient pu s'entendre sur ce nouveau concept. « C'est bon pour les poissons, rassurant pour les cours d'eau et excellent pour l'image des pêcheuses et pêcheurs. »



### « Pas mal de choses vont changer au Championnat des jeunes pêcheurs 2015 »

*Les chiffres de participation aux deux premières éditions n'étaient pas renversants. Mais renoncer n'est pas une option. La troisième édition du championnat aura lieu en Valais, mais avec des modifications, comme nous répond l'administrateur de la FSP, Philipp Sicher.*

**Rédaction JSP:** Y aura-t-il une troisième édition du Championnat des jeunes pêcheurs ?

**Philipp Sicher :** Bien évidemment. Elle aura lieu les 13 et 14 juin 2015 en Valais.

**Rédaction JSP:** Vraiment ! après les chiffres de participation jusqu'ici décevants ?

**Philipp Sicher:** Nous avons toujours su qu'il faudrait un certain temps pour intéresser la « communauté des pêcheurs » à une telle manifestation. Mais, fait réjouissant, nous n'avons encore jamais eu à rechercher un organisateur pour le championnat. Les candidats sont nombreux. Tant

qu'il y aura des personnes et des sociétés de pêche engagées, prêtes à donner de leur temps pour un travail précieux auprès de la jeunesse, la FSP joindra ses efforts aux leurs.

**Rédaction JSP:** Permettez-moi une question directe et agressive : en termes de participation, les Championnats des jeunes pêcheurs à Liestal et Soleure ont pourtant été des flops ?

**Philipp Sicher:** Le succès d'une manifestation ne se mesure pas uniquement à la participation. Bien sûr, le travail d'organisation est presque le même, que les groupes inscrits soient 25 ou 50. Personnellement, je considère que les 25 groupes de chacune des deux éditions passées étaient déjà un succès. Il faut simplement être conscient du fait que la préparation d'un seul groupe à cet événement prend énormément de temps. Et de nos jours, un tel engagement bénévole ne peut plus être considéré comme allant de soi dans de nombreuses associations. C'est un constat auquel nous sommes malheureusement également confrontés dans le cadre d'autres manifestations. Pour moi, les réactions étaient beaucoup plus importantes que les chiffres absolus, et elles ont été positives.

**Rédaction JSP:** Quelles ont été les raisons avancées pour la faible participation lors de la récente discussion avec les trois présidents des comités d'organisation (CO) ?

**Philipp Sicher :** Il ressort clairement que le problème majeur est de trouver l'encadrant nécessaire pour chaque groupe. Beaucoup de sociétés de pêche ne disposent manifestement plus de suffisamment de pêcheurs engagés, prêts à se préparer intensivement à un championnat avec un groupe de jeunes.

**RédactionJSP:** Et que veut-on à présent changer ?

**Philipp Sicher:** Il n'est pas tolérable que des jeunes intéressés soient privés d'une manifestation, simplement par manque d'encadrants adultes. Une rectification a donc été apportée. Nous allons redéfinir le rôle de l'encadrant. Le résultat sera que sa fonction sera dissociée de la compétition et qu'il ne devra plus non plus être obligatoirement présent au championnat.

**Rédaction JSP:** Mais dans ce cas, qui accompagnera les jeunes, dont certains ont 10 ans ?

**Philipp Sicher:** Leurs parents par exemple, même s'ils n'ont pas de liens avec la pêche. Et pour décharger davantage encore les encadrants, nous réfléchissons à la mise sur pied d'une « équipe de préparation ». Les fédérations cantonales auraient la possibilité d'y recourir lors de week-ends définis, afin qu'elle complète par des conseils théoriques et pratiques la formation dispensée par les encadrants et les soulage dans leur travail.

**Rédaction JSP:** Le championnat lui-même sera-t-il rectifié ?

**Philipp Sicher:** Il devrait en fait combiner compétition et plaisir. Mais nous avons constaté lors des deux éditions précédentes que le facteur plaisir était un peu trop limité. Nous voulons y remédier lors du prochain championnat !

**Rédaction JSP:** De quelle manière ?

**Philipp Sicher:** Le concept du championnat doit être conservé, mais sous une forme condensée, afin de dégager un créneau pendant lequel chaque groupe aura le temps de se consacrer à notre hobby, à savoir la pêche. Et ce, non pas dans un cadre de compétition, mais dans une ambiance de camaraderie et de convivialité, associée à la possibilité de tester différents matériels de pêche. Dans le même registre, la soirée doit elle aussi être organisée dans un esprit un peu plus jeune.

**Rédaction JSP:** Est-ce que tout est déjà décidé ?

Disons-le ainsi : les anciens et futurs organisateurs impliqués ont réfléchi à des façons de rendre l'événement plus attrayant. Leurs suggestions sont désormais sur le tapis et ont été présentées le 24 mai lors de la Conférence des présidents de la FSP à Lucerne. Nous sommes optimistes en ce qui concerne ce point !



### **14 juin : Assemblée des délégués à Neuchâtel : Mmes Leuthard et Royal doivent agir!**

*Le Doubs, cours d'eau frontière entre la France et la Suisse est sur le point de trépasser. Lors de son Assemblée des délégués à Neuchâtel, la Fédération Suisse de Pêche a transmis une pétition aux ministres de l'environnement de Suisse et de France. Les mesures prévues doivent être mises en oeuvre immédiatement.*

Le Doubs franco-suisse s'écoule dans un merveilleux paysage fluvial. Cependant, ce cours d'eau romantique et ressourçant tant pour les Suisses que les Français est proche du trépas. C'est le cas également pour le Roi du Doubs, poisson unique de son espèce. Lors du dernier recensement officiel il n'en fut dénombré que 52 individus.

#### **Les mesures nécessaires sont connues**

«Avec le choix du Roi du Doubs comme poisson de l'année 2013, nous voulions faire bouger les choses», a dit Roland Seiler, président central de la Fédération Suisse de Pêche FSP lors de l'Assemblée des délégués à Neuchâtel. En décembre 2013, la «Convention de Berne» du Conseil de L'Europe a adopté un large paquet de mesures: améliorer les possibilités de migration piscicole de la rivière, démanteler les anciens seuils, assainir les éclusées des centrales hydro électriques, moderniser les STEP, réduire les apports de lisier issus de l'agriculture.

«Maintenant les choses devraient enfin progresser», nous dit Laurent Giroud, chargé de mission pour le dossier Doubs à la FSP. Les délégués étaient également de cet avis. Ils ont adopté et transmis une **pétition aux ministres de l'environnement de Suisse et de France – Doris Leuthard et Ségolène Royal** – avec la requête d'une mise en oeuvre urgente des mesures.



## Votre partenaire de proximité



Génie Civil - Environnement  
Travaux spéciaux  
Gravière - recyclage matériaux

15, route de Peney-Dessus - 1242 Peney (satigny)/GE - T 022 753 98 00 - F 022 753 98 98 - [www.scrasa.ch](http://www.scrasa.ch)

### ***Vous n'êtes pas encore des nôtres ? Qu'attendez-vous pour adhérer à l'AGSP ?***

**Que les STEP de Gaillard-Annemasse et de Vilette soient enfin dimensionnées aux bassins de population concernés ??!**

#### **Sociétés membres :**

**Amicale TOS-Lémanique  
Les Bouvières**

**La Carougeoise  
Les 1+**

#### **DEMANDE D'ADHESION** (No 69 - Juillet 2014)

Nom/ Prénom : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Lieu/No Postal : \_\_\_\_\_

No de tél. : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

#### **Je soussigné désire devenir membre de l'AGSP ou de l'une de ses sociétés:**

Je désire adhérer à la société : \_\_\_\_\_ (écrire le nom de la société)  
(Votre demande sera transmise au président de la société)

Je désire adhérer à l'AGSP en tant que membre individuel (cotis. : 30.- par année)

Je suis porteur du permis de pêche genevois: lac\* rivière \*

Je suis nouveau pêcheur et je désire suivre un cours: SaNa Standard\* Brevet Pêcheur Sportif \*

Cochez la(les) case(s) souhaitée(s)

\* entourez ce qui convient

Lieu et date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

AGSP	PREVEDELLO Maxime	9, Bernex-en-Combes	1233 BERNEX
AMICALE TOS-Lémanique	MAZZOLA Maurice	239, rue de Bernex	1232 CONFIGNON
LES BOUVIERES	HAYOZ Christophe	4b, ch. de l'Aulne	1212 GRAND-LANCY
LA CAROUGEIOISE	BRINER Charles	116, ch. de la Montagne	1224 CH.-BOUGERIES
LES 1+	CASANOVA Thibault	24, ch. des Crêtets	1242 SATIGNY

Site de l'AGSP : [www.agsp.ch](http://www.agsp.ch)

Site Ecoles de pêche Genève : [www.vulgata.ch](http://www.vulgata.ch)

Site de la Fédération Suisse de Pêche : [www.sfv-fsp.ch/?L=1](http://www.sfv-fsp.ch/?L=1)